

S É N A T

SEPTEMBRE 1976

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 29 septembre 1976. — *Présidence de M. Marcel Souquet, président.* — Le président a, tout d'abord, souhaité la bienvenue à M. Amelin, nouveau membre de la commission.

Il a été procédé ensuite à l'examen, en **deuxième lecture**, sur le **rapport de M. Labèguerie**, du projet de loi n° 396 (1975-1976) relatif au développement de la **prévention des accidents du travail**.

Le rapporteur s'est félicité de ce que, grâce aux fructueux travaux des deux assemblées sur ce projet de loi au cours des navettes précédentes, quinze articles seulement sur quarante restaient en discussion.

Il a analysé la portée des diverses modifications introduites par l'Assemblée Nationale, et proposé à la commission de s'y rallier, sous réserve des *amendements* suivants :

— retour au texte du Sénat pour le dernier alinéa de l'article 1^{er} (art. L. 231-3-1 du code du travail) relatif à l'interdiction temporaire de la rémunération au rendement en cas de modification apportée au poste de travail ;

— rétablissement du § II de l'article 5 (art. L. 263-2 du code du travail) supprimé par l'Assemblée Nationale, et qui avait pour objet d'interdire le cumul des peines des articles L. 263-2 et L. 263-4 du code de travail avec celles des articles 319 et 320 du code pénal ;

— à l'article 9, § I (art. L. 231-4 du code du travail) autorisant l'inspecteur du travail à dresser procès-verbal sans mise en demeure lorsque l'intégrité physique des travailleurs est menacée d'une manière imminente, suppression des mots « d'une manière imminente » ;

— à l'article 10, au dernier alinéa du texte proposé pour l'article L. 231-5, rétablissement de la deuxième phrase, supprimée par l'Assemblée Nationale, ainsi rédigée :

« Par exception aux dispositions des articles L. 263-2 et L. 263-4, les infractions ainsi constatées sont punies de peines de simple police » ;

— à l'article 14, quatrième alinéa de l'article L. 263-3-1, abaissement du plafond de dépenses mises à la charge de l'entreprise, au titre du plan de sécurité, au montant annuel moyen des cotisations d'accidents du travail prélevées au cours des cinq dernières années ; l'Assemblée Nationale avait porté ce plafond au double dudit montant ;

— à l'article 23 (art. L. 468 du code de la sécurité sociale), modification rédactionnelle à l'avant-dernier alinéa ;

— rétablissement de l'article 32 *bis* supprimé par l'Assemblée Nationale, tendant à faire bénéficier tous les membres du comité d'hygiène et de sécurité des mêmes protections que les représentants du comité d'entreprise.

Au cours d'une discussion à laquelle ont notamment participé, outre le président Souquet et le rapporteur, MM. Sirgue, Aubry, Mézard, Schwint, la commission a adopté les amendements présentés par son rapporteur. Elle n'a pas retenu une proposition

de M. Aubry tendant, à l'article 2 (art. L. 231-7 du code du travail), à rétablir les dispositions supprimées par l'Assemblée Nationale ayant pour objet de soumettre à la délivrance d'un visa toute substance ou produit nouveau utilisé par les entreprises.

Le projet de loi ainsi modifié a été adopté.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Judi 30 septembre 1976. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances**, accompagné de **M. Michel Durafour, ministre délégué** auprès du Premier ministre, chargé de l'économie et des finances, et de **M. Christian Poncelet, secrétaire d'Etat.**

Dans un exposé liminaire, le Premier ministre s'est attaché à décrire les principes de l'action entreprise et la logique qui inspire l'action du Gouvernement. Il a rappelé les trois séries de problèmes auxquels il s'est trouvé confronté après sa nomination. Le problème immédiat concernait les conséquences de la sécheresse. Le Premier ministre a indiqué les conditions dans lesquelles le Gouvernement avait été conduit à décider les formes de l'aide aux agriculteurs et son financement. Il a notamment insisté sur le fait qu'il n'était pas sain de financer des dépenses de transfert par l'emprunt, ce qui correspondrait à un rejet de l'inflation sur l'avenir. Le second problème était un problème à moyen terme : il s'agissait de la lutte contre l'inflation. A cet égard, le Premier ministre a insisté sur le caractère déraisonnable du « catastrophisme » en la matière, car la France dispose de nombreux atouts.

Néanmoins, il importe d'éviter la détérioration progressive de la situation pouvant aboutir à une inflation galopante. Le Premier ministre a insisté sur le fait que la France se situait dans la zone intermédiaire en matière de prix, notamment : de 1974 à 1976, ceux-ci ont augmenté de 33,5 p. 100 en France, de 14,7 p. 100 en Allemagne, de 23,2 p. 100 aux Etats-Unis, de 54 p. 100 en Italie, de 58,7 p. 100 en Grande-Bretagne.

De même, depuis 1974, la hausse du taux de salaire horaire dans l'industrie s'est élevée à 49,6 p. 100 en France, à 27,4 p. 100 en Allemagne, à 21 p. 100 aux Etats-Unis, de 39,9 p. 100 au Japon, de 65,9 p. 100 en Italie, et de 71,3 p. 100 en Grande-Bretagne.

La politique mise en œuvre par le Gouvernement vise donc à défendre la capacité de concurrence de la France et, partant, le niveau de l'activité économique.

Le Premier ministre a ensuite évoqué le problème de la sécurité sociale. A ce sujet, il a indiqué que, sur les quinze prochains mois, le déficit prévisible était de l'ordre de 16 milliards de francs. Il a estimé que dans le cadre de la lutte contre l'inflation, il n'était pas possible d'ignorer le rôle de la pression des dépenses sociales sur le développement de l'inflation. M. Barre a enfin noté que pour 1976, le déficit de la balance commerciale, estimé à 6 milliards, serait vraisemblablement porté à 10 milliards à cause de la sécheresse.

A partir de cette situation, le Premier ministre a noté qu'il avait mis en œuvre un programme simple visant :

- à modérer la hausse des prix et des revenus ;
- à rétablir l'équilibre des échanges extérieurs ;
- à soutenir la croissance économique et l'emploi ;
- à agir, à moyen terme, sur les facteurs structurels générateurs de tensions inflationnistes.

En conclusion de son exposé, le Premier ministre a déclaré qu'il n'était pas possible de revenir à l'équilibre budgétaire en procédant à des économies sans créer d'impôts nouveaux. Mais M. Barre a annoncé la création d'un groupe de travail comprenant notamment les rapporteurs généraux des deux Assemblées et chargé de réexaminer, d'ici le mois d'avril 1977, les modalités et les justifications de certaines interventions financières de l'Etat dans l'économie du pays.

Les membres de la commission ont posé des questions au Premier ministre et formulé des observations :

— **M. Coudé du Foresto** a estimé que la réussite de toute réforme était subordonnée à une réforme fiscale comprenant l'institution d'un impôt annuel sur la fortune. Il s'est étonné de ce que le ministère des finances se déclare dans l'incapacité de fournir des statistiques sur les patrimoines immobiliers.

— **M. Maurice Schumann** a exprimé son accord fondamental avec les mesures adoptées par le Gouvernement, puis il a interrogé le Premier ministre sur les moyens de rétablir l'équilibre des échanges extérieurs, sur la compatibilité entre la stabilisation du pouvoir d'achat et l'augmentation prévue de la consommation des ménages, sur les modalités de calcul de l'indice des prix qui sera retenu pour mettre en application la taxe conjoncturelle, sur l'efficacité d'une baisse des taux de la T. V. A. pour

freiner la hausse des prix. Il a enfin souhaité que soit progressivement et partiellement supprimée la règle du décalage d'un mois.

— Après avoir critiqué la politique conjoncturelle des précédents Gouvernements, **M. Moinet** a interrogé le Premier ministre :

— sur la possibilité de créer des emplois par la relance de l'investissement ;

— sur les difficultés rencontrées par les entreprises publiques pour financer leurs investissements, compte tenu du blocage de leurs tarifs ;

— sur les conséquences de l'encadrement du crédit pour le financement des équipements publics locaux ;

— sur les blocages structurels qui paralysent l'économie française ;

— sur les raisons qui conduisent le Gouvernement à juger « inopportune » la création d'un impôt sur les fortunes.

— **M. Lombard** a souhaité une aide en faveur de l'artisanat et souligné que la récession avait surtout frappé les régions les plus défavorisées. Il a interrogé le Premier ministre sur ses intentions en matière d'aménagement du territoire.

— **M. Cluzel** a posé des questions :

— sur l'efficacité des mesures posées pour diminuer l'inflation par les coûts ;

— sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la réévaluation des bilans et l'application de la taxe conjoncturelle ;

— sur l'amélioration de la connaissance de toutes les catégories de revenus.

— **M. Tournan** a insisté sur la nécessité pour les salariés de défendre leur pouvoir d'achat et sur l'opportunité d'instituer un impôt sur le capital.

— **M. Lefort** a interrogé le Premier ministre sur les moyens d'améliorer la connaissance des revenus non salariaux et sur les raisons qui conduisent le Gouvernement à refuser l'impôt sur le capital. Il s'est inquiété de l'évolution des aides publiques au logement social.

— **M. Marcellin** a demandé des précisions sur les mesures prévues en faveur des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat.

— **M. Schmitt** s'est inquiété de la mise en chômage partiel d'ouvriers de la sidérurgie.

— **M. Yves Durand** s'est étonné de ce que le blocage des prix ne s'accompagne pas d'un gel des tarifs des services bancaires.

— **M. Monory, rapporteur général**, s'est inquiété de l'évolution des prix en 1977, après la fin du blocage des prix. Il a souligné la nécessité de surmonter le scepticisme de beaucoup de Français, ce qui implique une plus grande justice fiscale. Il a insisté sur la faiblesse des investissements imputable pour une bonne part au découragement des chefs d'entreprise. Le rapporteur général a également critiqué la structure des dépenses de l'Etat, les modalités d'assiette de la taxe professionnelle qui constitue un impôt sur les salaires, ainsi que la timidité des mesures allant dans le sens de la réévaluation des bilans. Il s'est enfin inquiété des conséquences du blocage des tarifs publics sur l'évolution des subventions budgétaires.

Le **président Edouard Bonnefous** a tout d'abord exprimé ses points d'accord avec le Premier ministre, notamment en ce qui concerne le blocage temporaire des prix, la lutte contre le laxisme financier, l'option entre l'impôt supplémentaire et l'emprunt, la réduction du taux normal de la T. V. A., les réformes de structures touchant en particulier les entreprises publiques. Le président a ensuite exprimé ses réserves :

— le Gouvernement s'est privé de l'effet psychologique qu'aurait produit une réduction des dépenses publiques ;

— dans certains cas, l'augmentation de l'impôt direct peut avoir un effet inflationniste ;

— l'exemple des pays étrangers, notamment l'Allemagne, la Suisse et les Etats-Unis, semble démontrer qu'il est impossible de ralentir la hausse des prix sans opérer une contraction budgétaire ;

— les mesures prévues en faveur des investissements sont très insuffisantes.

Le président Bonnefous s'est inquiété du nombre des travailleurs immigrés en chômage.

Le président s'est par ailleurs déclaré hostile à l'imposition du capital dans un pays où l'inflation constitue déjà un impôt permanent sur le capital.

Il a été convenu que le Premier ministre répondrait aux interventions au cours d'une prochaine audition. Cependant, avant de quitter la commission, le Premier ministre a tenu à souligner deux points :

— un certain nombre de mesures présentées par le Gouvernement ont été « systématiquement masquées à l'opinion publique » ; seules en effet les mesures concernant la hausse du

prix de l'essence, l'augmentation de la vignette et la majoration des cotisations de sécurité sociale ont été mises en vedette. Des préoccupations soulevées sur ces trois points, les plus importantes concernent le problème de la sécurité sociale. Dans l'immédiat, il était inévitable de résoudre les problèmes de trésorerie, mais il ne fait pas de doute qu'un problème de fond reste à résoudre. Le Premier ministre a réaffirmé son intention de proposer les mesures appropriées pour aboutir à une solution durable ;

— les mesures de lutte contre l'inflation sont l'expression d'une action globale s'insérant dans une politique conçue pour être conduite d'une manière continue et régulière.

En conclusion, le Premier ministre a insisté sur sa volonté de ne prendre que des mesures efficaces.